



l'école des musiques et des arts

<http://www.ema-musique.com/>

Tél :04.74.21.93.74

REGLEMENT INTERIEUR.

Année 2010/2011

- L'EMA dispensera ses cours sur la base de 32 séances par année scolaire.
- Les élèves dès leur inscription s'engagent à fréquenter régulièrement les cours durant toute l'année scolaire.
- Pour les élèves participant au Concert de l'E.M.A, les répétitions seront dans certains cas, considérées comme une séance de cours.

- **En cas d'absence de l'élève , les cours ne seront ni remplacés, ni remboursés.**

(Prévenir en cas d'absence).

Seuls les cours annulés par le professeur seront récupérés selon les disponibilités de chacun.

- 8 Euros de frais d'inscription vous seront demandés par élève et par année

- **En cas d'abandon de l'élève, aucune somme ne sera remboursée, sauf cas de force majeure : maladie ou accident grave.**

- **La totalité du règlement. doit être remis lors de l'inscription.**
Soit 4 chèques.

Le premier chèque sera encaissé de suite, le deuxième début Novembre, le troisième début Janvier, le quatrième Mars.

La mensualisation est possible après acceptation des responsables de l'école.

Une remise vous sera accordée dans le cas où l'élève choisira 2 instruments (ou chant) ainsi que pour plusieurs inscriptions au sein d'une même famille (frère et sœur ; parents/enfants).

Toute inscription implique l'acceptation du règlement intérieur.

Je soussigné

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de L'EMA Ecole des Musiques et des Arts 346, Avenue de LYON 01 960 PERONNAS , et en accepte les différents points.

Nom de l'élève (si différents du signataire) :

.....

Année 2010/2011

SIGNATURE :